

CM 004-04-2015

L'an deux mille quinze, le jeudi neuf avril à dix heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis dans la salle des mariages sous la Présidence du Maire Monsieur Joël Delrue.

Etaient présents : M. Delrue, M. Vandermolen, M. Gardon, M. Fauquemberg, Me Desavoie, Me Boché, M. Lemaire, Me Feret, M. Fourrier, Mr Fares, Me Lemaître, M. Turbant, Me Reynaert, Me Castain.

Absente excusée, Me Alexandre donne pouvoir à Mme Boché.

Début de séance à 19h35, secrétaire de séance Me Boché suivant l'ordre du jour.

1- Compte administratif 2014

Monsieur le Maire présente de compte administratif articulé

- en fonctionnement, dépenses 375 200,84 €uros et recettes 447 263,47 €uros.

- en investissement dépenses 660 918,04 €uros et recettes 727 793,56 €uros.

Restes à réaliser 2015 en Investissement : dépenses 156900,00 euros. Recettes 83571,00 euros
Monsieur Fauquemberg en tant que doyen, préside le vote du compte administratif 2014, celui-ci est adopté avec 14 voix pour, (monsieur le Maire ayant selon la procédure légale quitté la salle lors du vote du compte administratif.

2 -Affectation du résultat du CA 2014

Affectation en réserves R1068 en investissement de 70 871,54 €uros pour couvrir les besoins d'investissement.

Report en fonctionnement R002 131 344,08 €uros 15 voix pour.

3-Compte de gestion et compte administratif 2014

Monsieur le Maire présente les deux comptes aux membres du Conseil et après avoir vérifié la concordance des résultats, les membres du Conseil acceptent les deux comptes avec 15 voix pour.

4 -Vote des trois taxes

Monsieur le maire propose les mêmes taux que l'an dernier

-taxe d'habitation 13,50 %

-taxe foncière bâtie 24 ,89 %

-taxe foncière non bâtie 53,00 %

Les membres du Conseil acceptent et reconduisent les trois taxes, 15 voix pour.

-5 Vote des subventions pour 2015

- Associations des aînés	280 €uros
- Ecole	1 200 euros (dont 400 €uros Clea)
- Manèges Got	520 €uros
- Navet	90 €uros
- Association paroissiale	80 €uros
- Bibliothèque	200 €uros
- CCAS	1200 euros.

-6 Vote du budget Ecole

3650 euros adopté 15 voix pour.

-7 Vote du Budget primitif 2015

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2015 et en fait la lecture détaillée.

Il s'équilibre pour la section investissement à 293 137,00 euros en dépenses et en recettes. Il s'équilibre pour la section de fonctionnement à 5490 99.08 euros en dépenses et en recettes. Les membres du Conseil municipal adoptent le budget primitif 2015 des 15 voix pour.

-8 Situation de l'école

Monsieur Lemaire (deuxième adjoint) rencontre Monsieur l'Inspecteur d'Académie ce vendredi 10 avril suite à sa demande d'audience. Lundi soir une de travail est programmée avec la commission école, la Mairie de Poulainville et la commune d'Allonville afin d'examiner la situation et de proposer une nouvelle convention.

-9 Questions diverses et ajouts à l'ordre du jour :

-L'indemnité de Mme Guilberte ancienne trésorière publique reste due pour la première période 2014 pour un montant de 64, 92 euros.

Le Conseil Municipal adopte le paiement de cette indemnité légale 15 voix pour.

-Le CDG 80 (Centre de gestion de la somme) propose d'adhérer au groupement de commandes pour la coordination du service préventif des risques professionnels. Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote 15 voix contre.

-L'architecte, Monsieur Gobe se présentera le mercredi 15 avril afin de rencontrer des membres du Conseil afin de faire le point sur le mur du terrain de tennis démoli par erreur...

-Monsieur le Maire propose un devis de l'annuaire des communes de France pour un abonnement HT de 1200 Euros, les membres du conseil Municipal s'opposent à cette insertion à la majorité des 15 voix pour.

-Les tickets de restaurant sont proposés aux employés Monsieur Marquand et Madame Le Gal. Les membres du Conseil Municipal acceptent cette mesure 15 voix pour.

-Une réunion autour du lotissement « Vert chemin » se tiendra lors du prochain conseil.

-Suite à la demande de Monsieur Martial Louis un plan de village sera affiché à l'extérieur de la Mairie pour permettre aux visiteurs et livreurs de se repérer plus facilement dans le village et notamment ses lotissements.

Fin de séance à 23h30.

